



## CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

### RÈGEMENT NUMÉRO 590 ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 590 édictant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux aux endroits suivants, et ce, en date du 20 octobre 2022 :

*Publication de l'avis public aux endroits suivants :*

- Bureau municipal situé au 65, rue Lessard, à Saint-Jean-de-Matha
- Site Internet de la Municipalité : [www.municipalitestjeandematha.qc.ca](http://www.municipalitestjeandematha.qc.ca), dans la section *Avis publics*

Tel que prévu au règlement numéro 575 adopté le 9 septembre 2019 par le conseil municipal, je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du règlement numéro 590 édictant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux sur le site Internet de la Municipalité le 20 octobre 2022.

Philippe Morin  
Directeur général et greffier-trésorier

20 octobre 2022

\_\_\_\_\_  
Date